



Toulouse, le 25 janvier 2021

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Objet : demande de renforcement du dispositif du Télétravail
Propagation pandémique alarmante

PJ : courrier du 13 octobre 2020

Monsieur le Maire-Président,

Par le présent courrier, nous réitérons les termes de notre correspondance en date du 26 octobre dernier dans laquelle nous vous demandions, au vu de la dégradation sanitaire galopante d'alors, d'accorder trois jours de Télétravail aux agents éligibles à ce dispositif ainsi qu'aux plus vulnérables, conformément à l'article 3 du décret du 5 mai 2020.

Or, il s'avère aujourd'hui, qu'à notre grand regret, nos revendications n'ont pas été retenues ; en effet, par note de service en date du 21 décembre 2020, M. André THOMAS rappelle qu'en matière de Télétravail, il convient de se référer aux dispositions de la note de service du 3 juillet 2020, à savoir :

- 1 à 2 jours de télétravail par semaine ou
- 6 jours flottants par mois.

Il va sans dire que ces positions, considérant le contexte sanitaire anxiogène et le risque de contamination au virus très élevé, ont suscité bon nombre de réactions et d'interrogations légitimes de la part des agents concernés, notamment parmi ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'emprunter, au quotidien, les transports en commun !

Pour autant, nous revenons vers vous aujourd'hui, Monsieur le Maire-Président, car face au constat alarmant auquel nous sommes tous confrontés et à la propagation fulgurante des variants anglais, brésiliens, sud africains, force est de constater que la crise sanitaire est très loin d'être maîtrisée !

Aussi, eu égard à la prorogation de l'état d'urgence jusqu'au 3 mai prochain et au couvre feu déployé sur tout le territoire, consécutifs à la situation pandémique actuelle dont l'ampleur est telle que la menace d'un potentiel 3ème confinement est imminent, il nous apparaît encore plus censé et justifié d'appliquer, sans délai, le principe de précaution en autorisant les agents demandeurs, dont les missions le permettent, à exercer le Télétravail **jusqu'à 5 jours hebdomadaires.**

D'autant que ces derniers disposent maintenant de tout le matériel informatique (PC portable, VPN...) nécessaires à l'exercice de leurs missions et sont dotés des outils de communication (TEAMS...) permettant à chacun de maintenir les liens professionnels nécessaires à la fois, avec l'ensemble des collaborateurs comme avec toute la chaîne hiérarchique.

Aussi, en vue d'apaiser les craintes et les angoisses des agents, générées par cette période pandémique très anxiogène, et d'éviter de les exposer inutilement aux risques d'une potentielle contamination, nous vous demandons, Monsieur le Maire-Président, de bien vouloir prendre toutes les mesures proportionnées à la situation pandémique actuelle, conformément aux recommandations sanitaires gouvernementales.

D'autant que, force est de constater, que le dispositif du Télétravail ne remet, en rien, en cause la performance, l'implication des agents et la réalisation des objectifs attendus dans le cadre de leurs missions de service public.

En espérant que cette fois, nos revendications recevront une réponse favorable de votre part,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire-Président, l'expression de nos salutations distinguées

Le Secrétaire Général FO TM-CCAS
Nicolas REFUTIN

Le Secrétaire Général FO Ville de Toulouse
Pascal MAYNAUD

copies : M. De Lagoutine, M. Ardouin, M. Manoncourt, Mme Mazars